

ECHO des DP février 2019

Le droit à l'erreur

La DR reconnaît son droit à l'erreur :
« L'erreur ne fait pas droit » écrit-elle.
Ce principe général de droit vaut aussi pour les agents ; Ne pas hésiter à le revendiquer !



LE DROIT A L'ERREUR.



Rappel : Invitation à un Forum → Pas de Sanction

Des ELD particulièrement zélées convoquent les Demandeurs d'emploi pour participer au forum emploi de leur ville. Le but ne serait-il pas de diminuer le nombre des DE inscrits ? L'INVITATION pour ce type d'évènement (non obligatoire) est la seule règle en vigueur.

Qui peut le plus peut le moins !

L'ANPE et l'ASSEDIC ont fusionné il y a 10 ans. Nul ne doute de la complexité de cette combinaison ... Pourtant la DG et la DR n'ont pas prévu de fusionner les 02 compteurs CET des agents publics sur horoquartz, choisissant de restreindre leurs droits.



6 mars 2019